

# REUNION DE BUREAU

**12 décembre 2018**

**Elus présents :** Jean-Claude DAURAT - Jean-Luc COUPAT – Isabelle ROMEUF – Suzanne LABARY - Daniel FORESTIER –François DAUPHIN - Michel BRAVARD - Georges MORISON – Guy GORBINET – Chantal FACY – Simon RODIER – Stéphanie ALLEGRE-CARTIER - Mireille FONLUPT - Eric Dubourgoux.

**Absents excusés :** Laurent BACHELERIE.

**Techniciens :** Olivier GALLO SELVA – Johan ROUGERON - Béatrice RIVOLLIER – Snéjana GUCESKI.

.....

## **Rénovation Piscine d'Ambert : requalification des espaces extérieurs**

- ⇒ Ces aménagements vont faire l'objet d'une demande de DETR.
- vétusté des équipements extérieurs actuels : pataugeoire, bains à remous, toboggan... jeux d'eau mais également les équipements techniques qui les font fonctionner.
- problème de l'évacuation des eaux ;
- problème également de la consommation de l'eau qui est d'environ 100 m<sup>3</sup> d'eau ce qui équivaut à la consommation des autres équipements pour le reste de l'année.
- Il est à noter que l'eau consommée par ces équipements est facturée plus chère que l'eau consommée par les équipements extérieurs. Problème à régler.
- La pataugeoire est l'équipement qui pose le plus de problème sur les trois : elle sera supprimée et remplacée par un équipement qui ne nécessite pas de surveillance supplémentaire.
- Nécessité également de remplacer les équipements techniques.

Coût de ce réaménagement des équipements extérieurs : environ 350 000 € HT + 70 000 € de dépenses imprévues = 420 000 € HT (CF. Plan de financement). Si toutes les subventions sont accordées, l'autofinancement d'ALF sera de 20,5 %.

En ce qui concerne la mise en liquidation judiciaire de la société Metalu (lot charpente métallique), deux possibilités s'offrent à ALF : mettre fin au marché tout de suite ou faire une convention tripartite afin de payer directement les fournisseurs (qui actuellement ne souhaitent pas fournir la Société Metallu au vu de ses problèmes de trésorerie). Pour l'instant pas de retour de leur part. Orientation d'ALF vers la rupture du marché. S'il n'y a pas faute de la part du prestataire, il faudra faire un versement équivalent à 5% du marché, cependant cela fera gagner du temps sur les travaux.

Suivi de la procédure assisté par le Maître d'œuvre.

**DETR :** plusieurs projets sont inscrits dans le dispositif :

- Aménagement du Col des Supeyres,
- Construction d'un abri pour vélo électriques (dossier déjà déposé) ;
- réaménagement des extérieurs de la piscine (cf. ci-dessus) ;
- rénovation du logement du multiple rural de Bertignat : ce multiple était le dernier à ne pas être en service ; des exploitants ont candidaté en avril.

Le logement était compris dans la location mais n'était pas habité auparavant ; aujourd'hui, il est dans un état très dégradé et impropre à l'habitation pour une famille.

NB : La commune de Bertignat, qui met à disposition les locaux (restaurant, boulangerie, et l'épicerie) serait prête à participer à la rénovation du logement.

Réunion DETR à la Sous-préfecture, Vendredi 14 janvier.

### **MSAP Cunlhat :**

Les travaux ne peuvent toujours pas débuter, malgré l'urgence que représente l'état de la toiture de la chapelle (en effet la dépose de la toiture fait partie du lot « gros œuvre – démolition »).

Un courrier sera envoyé à la DRAC pour expliquer les problèmes auxquels ALF se trouve confrontée.

### **PIG HABITAT – pré-étude opérationnelle**

Le diagnostic « Habitat » est réalisé en interne et n'est pas tout à fait terminé.

Points notables :

- Perte de 600 habitants entre 2010 et 2015 ;
- La tranche « 40 à 59 ans » est la plus représentée ;
- Les ménages d'une à deux personnes sont les plus nombreux.
- Retraités : environ 12 % de la population locale.
- 24 000 logements sur le territoire dont 13% sont vacants.
- Le parc de logements est ancien.

### 2 offres : Soliha-Loire et Urbanis :

Les deux bureaux d'étude ont bien répondu à la demande.

Soliha est le mieux placé en ce qui concerne l'offre pour le travail de terrain. Les jours pour effectuer ce travail sont supérieurs à ceux d'Urbanis, mais il semble qu'ils n'ont pas tenu compte du fait qu'une grande partie du diagnostic avait déjà été effectué en interne et ce afin d'économiser de l'argent.

On connaît surtout Soliha Puy de Dôme, mais ils sont en redressement judiciaire.

Bon retour sur Urbanis.

NB : Urbanis a pris en compte le travail à effectuer sur le centre d'Ambert ; mais il est à noter qu'un travail est actuellement effectué par la commune dans ce domaine. Le Bureau se pose la question de reporter l'étude sur un autre centre bourg.

Cependant, on n'est pas du tout sur la même démarche : une démarche PIG est toujours complémentaire de la démarche « revitalisation du Centre-ville ». De plus, Ambert n'ayant pas été retenu pour le projet « Cœur de ville », il faut compenser et se concentrer sur ce centre et ALF n'est pas en capacité de désigner un autre centre bourg sur lequel il s'agirait d'intervenir et de quelle manière.

Il est à noter que cette étude va déboucher sur l'OPH, et qu'il trouvera sa traduction dans le projet de territoire. Il sera sans doute nécessaire d'embaucher un animateur.

L'étude va durer de 6 à 8 mois : la mise en œuvre du PIG n'aura pas lieu avant le dernier trimestre 2019 (les 100 000 € dévolus ne seront donc pas nécessaires).

### **Subventions associations (cf. documents)**

Le bureau rappelle que :

- les associations participent à la vie et à l'attractivité du territoire.
- 272 000 € sont consacrés à la vie associative, dont 120 000 pour les grands rendez-vous : La course cyclo sportive « Les Copains, Le Festival d'Ambert (Livradoué Dansaire), Les Fourmofolies, la Rand'Auvergne.

### 3 scénarios sont proposés dans le document joint :

Effort d'économie : 30 %, 20 %, 15 %.

Le Bureau a bien conscience du fait que certaines associations ont déjà des problèmes financiers, comme le Livradoué Dansaire par exemple, qui s'est remis en question et qui tente de se renouveler depuis quelques années sans toutefois trouver son public ou bien suffisamment de public.

Demande de la part de son président : faire une convention pluriannuelle sur trois ans afin d'avoir des financements garantis.

La question posée pour chaque manifestation est « Quelles retombées sur le territoire ? ».

Les retombées de la Rand'Auvergne sont notables. Il est rappelé que le Club demande seulement des subventions lorsqu'il organise un rendez-vous exceptionnel : cette année, il organise la finale du championnat du Monde FiM Enduro 2019.

Jean-Luc Coupat, bien que conscient de tous les enjeux que représentent les associations pour la vie du territoire, insiste sur la nécessité de réaliser des économies dans tous les domaines car il manque 300 000 € pour qu'ALF parviennent à équilibrer son budget en 2019.

Le bureau émet un avis favorable :

- ⇒ Pour fixer un budget par pôle ; la commission concernée émettra un avis en répartissant la somme par associations, selon leurs besoins et leurs projets. Nota : une association qui n'a pas fourni les documents demandés à la date butoir n'obtiendra pas de subventions pour l'année 2019.
- ⇒ Pour appliquer un effort d'économie de 15 % sur le budget dévolu aux associations (scénario 3 appliqué).
- ⇒ Pour appliquer cet effort sur les grands rendez-vous également ; les responsables des associations concernées seront reçus en bureau afin qu'on puisse expliquer les solutions adoptées, et échanger avec eux à ce sujet.

### **Autres pistes d'économies :**

Aujourd'hui il manque 300 000 € pour que l'on puisse couvrir l'annuité de la dette.

	2018	2019
012	7,2 M€	7,1 M€ (malgré des prises de compétences et une fusion !)
014	3,9 M€	3,5 M€

Analyse des charges créées par les Bâtiments (charges – recettes) : en cours.

Des choix politiques quant à la présence territoriale devront être faits. De plus le service « Bâtiments » ne dispose pas suffisamment de personnel pour que la gestion des logements ALF soit suivie et génère suffisamment de recettes. Réflexion à mener pour garder certains bâtiments.

Siège : charges de location énormes. Aujourd'hui l'expression des besoins est possible. Une réflexion est à mener pour qu'on analyse des opportunités et pour qu'on puisse chiffrer un éventuel investissement.

**Décisions :**

- ⇒ Demande de subvention pour la requalification des espaces extérieurs de la piscine d'Ambert
- ⇒ CT de la Dore Amont – demande de subvention AELB et CD 63 pour le poste de technicien de rivière
- ⇒ CT de l'Ance du Nord Amont : demande de subvention pour le suivi de la moule perlière ;
- ⇒ Soutien de la candidature du PNRLF à l'appel à projet « Vélo et Territoires »
- ⇒ Demande de subvention pour la rénovation du logement du Multiple Rural de Bertignat
- ⇒ Mise à disposition de locaux intercommunaux à la SPIE Industrie et Territoire